



**DECISION RELATIVE A UNE MISE
A DISPOSITION D'UN TERRAIN
AU PROFIT D'ENEDIS A VONNAS**

20250619-01DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9 ;

Vu la délibération n°20231120-14DCC du Conseil communautaire de la Veyle du 20 novembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président, l'autorisant à mettre à disposition un bien immobilier ;

Considérant que la Communauté de communes de la Veyle est propriétaire de la parcelle cadastrée Section B 960 située sur la commune de Vonnas ;

Considérant qu'ENEDIS souhaite implanter une ligne électrique souterraine, ainsi que ses accessoires, destinée à l'alimentation de la SCI THORYA situé ZA des Grands Varays à Vonnas, et ce sur une longueur de 28 mètres et une largeur de 1 mètre ;

Considérant que la convention afférente, annexée à la présente décision, est conclue pour la durée de l'ouvrage ;

Considérant que la convention fera l'objet d'un acte notarié authentique, aux frais exclusifs d'ENEDIS, en vue de sa publication au service de la publicité foncière ;

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec Enedis une convention de servitudes, d'une emprise de 28 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur aux fins d'implantation d'une ligne électrique souterraine et de ses accessoires, nécessaires à l'alimentation de la SCI THORYA situé ZA des Grands Varays sur la commune de Vonnas.

Article 2 : Ladite convention sera authentifiée par acte notarié, en vue de sa publication au service de la publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250617-20250619-01DP-AI
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Article 3 : Une copie de la présente décision sera transmise à l'intéressée ainsi qu'au service du contrôle de légalité de la Préfecture de l'AIN.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 17 juin 2025

Le Président

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 19/06/2025

Transmis en Préfecture le :

Signature : 19/06/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250617-20250619-01DP-AI
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025